

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 26 juin 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.2) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.3), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Philippe GONON (à partir du 7.3), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 0.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.5), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 0.2) Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE (à partir du 0.2 et jusqu'au 7.3) Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 7.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 0.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.3), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 7.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Etaient absents :** Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Yannick POUJET, M. Gérard VAN HELLE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Michel JASSEY

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONTEMPS (jusqu'au 0.1), C. CAULET, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN (jusqu'au 7.1), C. DEVESA, A. GHEZALI, P. GONON (jusqu'au 7.2), T. MORTON (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET, R. REBRAB (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (à partir du 1.1.3), D. SCHAUSS (jusqu'au 0.1), G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.2), H. TRUDET, C. LINDECKER, D. PARIS, P. BELUCHE, JM. BOUSSET (à partir du 0.2), A. JACQUEMET (jusqu'au 7.2), D. JACQUIN, J. BAVEREL.

**Mandataires :** S. WANLIN (jusqu'au 0.1), A. VIGNOT, N. BODIN, S. PESEUX (jusqu'au 7.1), A. POULIN, M. ZEHAF, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, C. MICHEL (jusqu'au 0.1), D. DARD (à partir du 1.1.3), B. FALCINELLA (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), Y. DELARUE, T. ROBERT, R. STEPOURJINE, J. KRIEGER, C. BARTHELET (à partir du 0.2), P. ROUTHIER (jusqu'au 7.2), B. ASTRIC, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003730

Rapport n°2.5 - Exploitation des supports publicitaires du réseau de transport GINKO (bus et tramway) - Autorisation de lancement et de signature du marché

## Exploitation des supports publicitaires du réseau de transport GINKO (bus et tramway) - Autorisation de lancement et de signature du marché

**Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°2	17/05/2017	Favorable
Bureau	08/06/2017	Favorable
Conseil de Communauté	26/06/2017	

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 «Supports publicitaires » Budget Annexe Transports	Montant prévu au BP 2017 : 80 000 €

### Résumé :

Il est proposé de lancer une consultation afin de renouveler le marché d'exploitation des supports publicitaires des bus urbains du réseau GINKO, qui arrive à échéance le 31 décembre 2017. Le montant estimatif, en recettes pour le Grand Besançon, sur 7 ans, est estimé à 560 000 € HT. La consultation, des tranches optionnelles du marché, sera lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (pouvoir adjudicateur) en application des articles 67, 68 et 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Le marché sera conclu pour une durée de 7 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2024.

### I. Contexte

Le Grand Besançon délègue l'exploitation du réseau de transports urbains dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) signé en date du 3 novembre 2010 et qui arrive à échéance le 31 décembre 2017. A ce titre, le Grand Besançon est propriétaire des bus urbains nécessaires à l'exploitation du réseau et mis à la disposition du délégataire dans le cadre de contrat de DSP.

Ces bus disposent pour la plupart de cadres publicitaires extérieurs qui font l'objet d'une exploitation assurée par un opérateur économique privé.

Actuellement, cette exploitation rapporte au Grand Besançon une redevance annuelle minimale garantie de 80 000 € HT à laquelle s'ajoute le versement éventuel d'un surplus en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise sur les supports exploités.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2017.

### II. Objet du marché

La présente consultation concerne l'exploitation des supports publicitaires sur les bus urbains du réseau de transports GINKO. Le Grand Besançon accorde au titulaire du marché le droit exclusif d'exploiter les supports publicitaires sur ses véhicules de transports urbains.

L'exploitation des supports publicitaires couvre à ce jour :

- 128 arrières : 100 x 83 cm,
- 118 flancs droits : 152 x 68 cm,
- 14 flancs gauches européens : 193 x 68 cm,
- 4 flancs gauches : 152 x 68 cm,
- 125 flancs gauches panoramiques : 275 x 68 cm.

Le nombre de véhicules affectés à la publicité est actuellement de 139 bus.

### III. Forme et durée du marché

Le marché d'exploitation des supports publicitaires est consenti pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2024. Cette durée de marché de 7 ans est destinée à assurer au Grand Besançon un niveau optimal de redevance minimale garantie, en raison de l'effritement régulier du marché publicitaire ces dernières années, en ce qui concerne les supports dits classiques.

Le montant global du marché, en recettes pour le Grand Besançon, est estimé à environ 560 000 € HT sur 7 ans.

Le marché fera l'objet d'une tranche ferme qui correspondra à l'exploitation des supports publicitaires des bus urbains, et une tranche optionnelle relative à la publicité par adhésivage sur les 17 rames du tramway. Cette tranche optionnelle, qui pourra être déclenchée ou non sur la durée du marché, précisera les conditions d'adhésivage du tramway (surfaces utilisables, durée), le type de campagnes autorisées (événementielles, etc.) et les modalités de contrôle par la collectivité (avis préalable de la collectivité, compatibilité avec l'image du réseau et du tramway).

La tranche optionnelle permet de rendre le présent marché plus attractif pour les opérateurs, et donc plus intéressant financièrement pour la collectivité, car si le secteur de l'affichage publicitaire est en perte de vitesse sur les bus, il est nettement plus dynamique sur les tramways, notamment pour valoriser des opérations événementielles majeures.

Au vu du montant estimé du marché, la consultation sera réalisée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (pouvoir adjudicateur), marché à tranches optionnelles, en application des articles 67, 68 et 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

#### **A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, d'une procédure d'appel d'offres ouvert en pouvoir adjudicateur portant sur un marché d'exploitation des supports publicitaires**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 JUIL. 2017



Contrôle de légalité  
3/3